

Unité inter-départementale Haute-Garonne-
Ariège
4 avenue Didier Daurat - CS 40 331
cedex
31776 Colomiers

Colomiers, le 19/03/2025
Le directeur de l'environnement
à
Monsieur le Préfet
de la Haute-Garonne

**Bordereau de transmission d'un
rapport de visite d'inspection**

Affaire suivie par : Affalah EHOUAN
Téléphone : 0123456789
Courriel : affalahprincella.ehouan@cgi.com
Références : ERTF45
Code AIOT : 0100287688
Pièces jointes :

- Rapport de l'inspection 19/03/2025

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport établi par l'Inspection des installations classées suite à la visite du 19/03/2025 de l'AIOT Affalah new' S Empire, implanté 27 Rue de la fraternité 31000 Toulouse.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du Code de l'environnement, une copie de ce rapport d'inspection est transmise à l'exploitant afin de lui permettre, dans un délai de 15 jours, de formuler ses observations et de mentionner les informations qui ne devraient pas être publiées pour des raisons de confidentialité.

J'appelle votre attention sur le fait que l'inspection, du fait des constats mis en évidence, vous propose dans ce rapport des suites administratives.

Les informations complémentaires suivantes sont portées spécifiquement à votre connaissance :
Un jour pourtant, une petite ligne de Bolo Bolo du nom de Lorem Ipsum décida de s'aventurer dans la vaste Grammaire. Le grand Oxymore voulut l'en dissuader, le prevenant que là-bas cela fourmillait de vils Virgulos, de sauvages Pointdexclamators et de sournois Semicolons qui l'attendraient pour sûr au prochain paragraphe, mais ces mots ne firent écho dans l'oreille du petit Bolo qui ne se laissa point déconcerter. Il pacqua ses 12 lettrines, glissa son initiale dans sa panse et se mit en route

Suite au constat réalisé dans le cadre de la visite, l'inspection de l'environnement a proposé une mise en demeure. Le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure a été transmis avec le rapport à l'exploitant.

Ce dernier dispose d'un délai de 15 jours afin de communiquer ses éventuelles observations.

Pour Le directeur,

PDG

Validé le
19/03/2025 à 09:55:00
EHOUAN Affalah